

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

La Coalition Poids salue l'initiative des élus français qui interdiront les fontaines de boissons sucrées à volonté

Montréal, le 2 avril 2015 – La Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids) est agréablement surprise par le leadership des élus français à l'égard du problème de surconsommation de boissons sucrées. Dans le cadre de leur projet de loi sur la modernisation du système de santé, ces derniers ont décidé d'interdire les fontaines de remplissage à volonté de boissons sucrées en libre-service, reconnaissant qu'elles incitent à une consommation excessive néfaste.

« L'initiative française est pertinente. Les gobelets de boissons sucrées en fontaine ont des formats importants, voire exagérés. Prendre un autre verre, même sur une base occasionnelle, constitue donc certainement une consommation excessive », explique Corinne Voyer, directrice de la Coalition Poids. En effet, le plus petit contenant disponible dans les restaurants rapides correspond souvent à un volume d'un peu plus d'une canette alors que le format moyen offert par défaut atteint un demi-litre.

Au Québec, la surconsommation de boissons sucrées est particulièrement importante chez les adolescents. En moyenne, la consommation est d'un demi-litre de sucre liquide par jour chez les garçons et d'un tiers de litre chez les filles. Or, ils sont particulièrement visés par la publicité de ces produits et sensibles aux stratégies marketing qui maximisent la quantité reçue à faible coût, comme c'est le cas pour les fontaines à volonté. « L'éducation seule, bien qu'importante, ne peut suffire à renverser la surconsommation actuelle, compte tenu de l'ampleur des tactiques de vente de l'industrie. Il faut mettre en place des mesures plus fortes permettant de réduire la consommation. La France doit nous inspirer », ajoute Mme Voyer. Rappelons que la France est déjà reconnue à travers le monde pour sa proactivité en matière de solutions au problème de surconsommation de boissons sucrées puisqu'elle a adopté une surtaxe spécifique sur ces produits dès 2012.

La consommation régulière de boissons sucrées a des coûts sociaux et humains importants, car elle est associée à l'obésité, au diabète, à la carie dentaire et à plusieurs autres maladies. L'obésité seule coûte plus de 1,5 milliard de dollars par an aux contribuables québécois seulement en coûts directs de santé. « Le Québec doit, comme la France, être visionnaire et proactif pour réduire la consommation de boissons sucrées. Un engagement concret envers la santé et la saine alimentation est nécessaire », conclut Mme Voyer.

À propos de la Coalition québécoise sur la problématique du poids

Créée en 2006 et parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec depuis 2008, la Coalition québécoise sur la problématique du poids vise l'adoption de politiques publiques spécifiques à l'égard des problèmes reliés au poids. Elle agit pour favoriser la mise en place d'environnements facilitant les choix santé et la prévention des problèmes de poids. Pour plus de détails, www.cqpp.qc.ca.

Source :

Corinne Voyer

Directrice, Coalition québécoise sur la problématique du poids

Téléphone : 514 598-8058 poste 242

Cellulaire : 514 566-4605

cvoyer@cqpp.qc.ca